SNE - SNUITAM

FSU - MEDDE / METL

Comité technique ministériel du 8 septembre 2014

Déclaration liminaire lue par Hervé Vullion (FSU)

Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

Ce comité technique de rentrée se tient dans une période sociale particulièrement inquiétante. Dans nos ministères, le changement de gouvernement s'est limité à l'ajout d'un R au sigle du MLET entraînant la révision des logos, plaques, papiers à en-tête… dont on aurait pu faire l'économie. Mais ce sont les déclarations de ces dernières semaines sur les orientations gouvernementales qui sont insupportables : **derrière les déclarations d'amour pour les entreprises, on entend plutôt *« Je n'aime pas la fonction publique »*.**

En tout cas, **Madame Royal n'a toujours pas rencontré les syndicats** et personne n'a vu l'agenda social qu'elle devait arbitrer cet été.

La volonté affichée de poursuivre et d'accroitre la politique ultra-libérale engagée n'augure rien de bon pour les services publics.

L'annonce par la ministre de la Fonction publique de sa volonté de **remettre en cause les avancements à l'ancienneté** (c'est-à-dire les avancements d'échelon) est intolérable et cela constituerait une casse complète du statut des fonctionnaires.

La **poursuite du gel du point d'indice** est tout aussi insupportable car c'est la poursuite de la baisse des rémunérations des agents de la Fonction publique.

Quant à l'avenir de nos services et des moyens qui leur sont donnés, **la loi de finances rectificative 2014 adoptée cet été** a supprimé 288 M€ au MEDDE et 77 M€ au MLET.

Ces suppressions visent des crédits du PIA (programme d'investissements d'avenir) intitulé « innovation pour la transition écologique et énergétique » (170 M€), du PIA « villes et territoires durables » (50 M€), transférés vers le PIA « excellence technologique des industries de défense ». Mais les crédits d'autres programmes du MEDDE ont aussi été amputés : « paysages, eau, biodiversité », « infrastructures et services de transport », « prévention des risques », « énergie, climat et après mines », « météorologie », « sécurité affaires maritimes ». Et au MLET les crédits 2014 sont amputés de 59,2 M€ sur le programme « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » et de 17,9 M€ sur la politique de la ville.

Anticipant la présentation du **projet de budget 2015** par les ministres, les annonces du cabinet du ministre du Budget relayées dès le mois de juillet prévoient pour le MEDDE une nouvelle baisse de crédits 2015 de plus de 450 M€ et la suppression de 834 emplois dans les deux ministères. Et s'agissant des établissements publics sous tutelle, le rapport gouvernemental de fin juin pour le débat sur les orientations des finances publiques engage à réduire de 10 % d'ici 2017 les subventions Etat (dites charges de service public), comme le montant des taxes affectées. Le rapport précise que cette baisse de 10 % pourrait être adaptée à chaque opérateur avec analyse détaillée des seules dépenses de fonctionnement…

Crédit d'intervention, d'emploi, de fonctionnement, les chiffres qui circulent pour les agences de l'eau sont éloquents :

- poursuite des réductions des budgets de fonctionnement (- 5% par an annoncé),
- poursuite des réductions d'effectifs (2% annuel annoncé, sur le réalisé).

Et après avoir affirmé le caractère exceptionnel de la ponction budgétaire de 210 M€ sur les agences de l'eau, il est envisagé maintenant une ponction de 175 M€ annuelle ! Ajouté à la contribution de l'ONEMA, et au décroisement des interventions avec l'Etat, c'est près de 25 % du budget des agences qui sont détournés … sans compter le futur financement de l'AFB !

Alors que la ministre souhaite maîtriser la facture d'eau, cette nouvelle ponction, annualisée, viendra grever les capacités d'investissement dans le domaine de l'eau, lequel génère bon nombre d'emplois du secteur du BTP et sera source d'augmentation de la facture d'eau.

Le gouvernement, avec son secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Simplification et de la Réforme de l'Etat annonce **une « revue des missions de l'Etat »** avec échéance de décisions en février 2015. Lors de la table ronde consacrée à ce sujet à l'Université du MEDEF, fin août, le secrétaire d'Etat a d'ailleurs souligné qu'il s'agissait d'interroger la pertinence des fonctions tenues par l'Etat. Sans aucun tabou, l'abandon est l'une des pistes mentionnées. Cela irait de pair avec **l'accompagnement de la réforme territoriale** et de nouveaux transferts de compétences, dans la suite de la loi MAPTAM, passage à 13 régions dans l'Hexagone, relèvement des seuils minimaux obligatoires d'intercommunalités, perspective de suppression des conseils généraux, la nouvelle organisation régionale et départementale de l'Etat devant faire l'objet de schémas disponibles début 2015.

Comment ne pas voir se profiler de nouvelles restructurations de services, malgré l'arrêt des réorganisations-désorganisations si souvent affirmé. Comment la création de super-régions ne se traduirait-elle pas par de super-DREAL, voire des DREAL interministérielles, avec la disparition des actuelles DREAL des régions supprimées. C'est à dire l'éloignement des services publics de l'Etat pour les usagers, l'abandon de missions publiques, de nouvelles suppressions de postes et des mobilités imposées pour les agents ? On connait le traumatisme des mutualisations passées et l'on ne peut que craindre l'avenir. Quelle crédibilité accorder aux déclarations sur le maintien de services départementaux de l'Etat sur des champs géographiques jugés par ailleurs incohérents et obsolètes… quand on parle des collectivités (ce qui sert de prétexte à la suppression des conseils généraux) ? Quelle place resterait-il pour des services de l'Etat dont on supprime les premiers partenaires ?

Dans nos ministères, je voudrais souligner plusieurs problèmes d'actualité :

C'est d'abord la situation des OPA dont la revalorisation des premiers niveaux de classification, prévue en 2013 n'a pas été validée car elle devait être concomitante avec les mesures prises pour la catégorie C.

Aujourd'hui, ces mesures sont effectives depuis le 1er janvier 2014 et les OPA attendent toujours une revalorisation, une nouvelle fois prévue dans les mesures catégorielles 2014. Alors que le SMIC a été revalorisé depuis le 1er janvier 2014, les salaires de 3 premiers niveaux ne le sont toujours pas, posant des problèmes de calcul du reclassement des OPA transférés dans les collectivités et ayant opté pour la Fonction publique territoriale avant le 31 août.

Dans les DOM, les OPA de Martinique, Guadeloupe et Guyane se sont vu imposer un abattement de 2,7 % de leur salaire. C'est injuste. Cela risque de mettre en difficultés les agents et leur familles à qui il est demandé de rembourser des trop perçus. Et cela rend impossible l'option d'intégration de la FPT, car l'administration est incapable de fournir une fiche financière avec des éléments salariaux fiables.

A la Réunion, l'intégration dans la FPT est aussi compliquée, les OPA n'ayant aucune garantie sur leur intégration directe dans un syndicat mixte, notamment en cas de dissolution de celui-ci.

C'est ensuite le maintien, voire le développement de la précarité.

Nous sommes toujours dans l'attente les éléments de **bilan de la déprécarisation** qui devait nous être transmis au mois de juillet…

Pendant ce temps, on annonce **une embauche massive dans les DDT de vacataires** chargés du contrôle des déclarations et remboursements du passé, suite à la condamnation de la France à rembourser les trop-perçus de la PAC (par exemple 35 personnes en Côte d'Or)

La semaine dernière, la France est à nouveau condamnée dans le dossier des nitrates… Pourtant les contractuels embauchés pour leur contrôle ne se voient toujours pas pérennisés. Il aura fallu plusieurs mois d'action auprès de la DREAL Bretagne pour obtenir une première avancée : éviter le licenciement de ceux dont le contrat arrivaient à échéance. Mais ce n'est valable que pour certains et pour une période limitée. **CGT et FSU, nous exigeons la pérennisation de l'ensemble des « vacataires Nitrates ».**

A Mayotte, l'intégration dans les « corps de droit commun » des sous-fonctionnaires du « corps transitoire » devrait être engagée avec une dernière vague en mai 2015. Mais les conditions d'intégration en pied de corps restent inacceptables car ne tenant pas compte de l'ancienneté des agents. Nous revendiquons une intégration respectant la carrière passée et la révision de la situation de ceux qui ont déjà été mal reclassés.

En administration centrale, nous tenons à souligner les difficultés des conditions de travail dans les services GAP et MGS de la DRH, avec souffrance au travail pour les agents de ces services et des conséquences pour la paie de nombre d'agents.

Serait programmé **l'arrêt d'ici 2017 des activités de conduite d'opération** quel que soit le ministère et la nature d'opération concernée. Une mesure qui, dans les DDT/DDTM sacrifierait des emplois et entrainerait une perte de savoir faire mettant en péril la crédibilité des activités de conseil et de contrôle par les services de l'Etat.

Et un petit mot sur **croissance verte** voulue par la ministre de l'Ecologie, croissance verte qui se fait sur dos de la protection de la nature et de la biodiversité : assouplissement des règles de protection, tire d'effarouchement en cœur de parc pour chasser le loup... et les autres espèces..
Bref, un ministère qui cède une fois de plus aux lobbies cynégétiques et aux lobbies agricoles en bafouant le droit international mais surtout le droit français.
Et enfin, une pensée pour Roselyne ANSELMET, agent expérimentée, qui a perdu la vie dans le cadre d'une mission de protection au Parc de la Vanoise.